

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 09 juin 2023**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe  
MENEHIN Gaël  
IMMER Alain  
GUINDT Philippe

SIVEC Jean  
DEBAILLEUL Delphine  
OGER Isabelle  
THILL Céline

VALANCE Bénédicte  
VIEIRA Christophe

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

BRUN Jérôme  
WALLERICH Alain  
PEREIRA Julien  
REUTER Olivier

donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe  
donne pouvoir à M. MENEHIN Gaël

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 - 721 Subvention Association Les CATT'MOMES 2ème acompte 2023

**Considérant** que par courrier du 25 avril 2023, l'Association Les Catt'Mômes, sollicite le versement du 2<sup>ème</sup> acompte de subvention 2023 pour l'accueil périscolaire pour un montant de **12 177,00€** (soit 30% du budget prévisionnel annuel de l'accueil périscolaire).

**Considérant** la convention, approuvée par le conseil municipal en date du 09/04/2022, qui lie la commune et l'Association Les Catt'Mômes, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement à l'association « Les Catt'Mômes » du 2<sup>ème</sup> acompte de la subvention 2023 s'élevant à **12 177,00€** pour l'Accueil Périscolaire ;

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 13 juin 2023

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 13/06/2023  
Le Maire,

